

Mission IGAS n°2013-04 – Suivi de la mise en œuvre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale



Présentation de la synthèse régionale Région Champagne-Ardenne



Plan

Des enjeux à partager :

1. Un enjeu « publics » : la prise en compte de la pauvreté particulière des jeunes
2. Un enjeu « territoire » : la prise en compte d'une pauvreté principalement urbaine
3. Un enjeu « dispositifs » : la prise en compte d'une pauvreté multidimensionnelle

Les conditions de la réussite en Champagne-Ardenne:

1. Un plan régional qui esquisse trois grandes priorités, caractéristiques de la Champagne-Ardenne
2. Un plan qui requiert une forte coordination des acteurs, une approche intégrée et une action forte sur les territoires dans une gouvernance institutionnalisée
3. Une évaluation régulière et systématique



1^{ère} partie : des enjeux à partager



Un enjeu autour des « publics » : la prise en compte de la pauvreté particulière des jeunes

La jeunesse est particulièrement touchée par la pauvreté et l'exclusion en Champagne-Ardenne.

Aussi, les publics à cibler par le Plan sont essentiellement les :

- Enfants de moins de 6 ans et leurs parents ;
- Enfants en âge d'être scolarisés jusque 16 ans ;
- Les jeunes de plus de 16 ans inoccupés (sans formation, stage ou emploi) ,
- Les jeunes éloignés de l'emploi (problématiques sociales, santé, psychologique, addictions...)
- Les étudiants pauvres ;
- Les travailleurs pauvres de moins de 30 ans (faible qualification, temps partiel subi)



Un enjeu « territoire » : la prise en compte d'une pauvreté principalement urbaine

Au regard des premiers résultats du diagnostic régional, les territoires à cibler prioritairement sont ceux où se concentre la pauvreté, et où s'accumulent les difficultés économiques et sociales :

1. Quartiers en politique de la ville (géographie prioritaire en cours de révision)

2. Villes et intercommunalités du périurbain et du rural (typologie à définir – des traits communs entre villes de départements différents)



Un enjeu « dispositifs » : la prise en compte d'une pauvreté multidimensionnelle

Les acteurs du territoire partagent le constat que les dispositifs de droit commun et contractuels existent bien en Champagne-Ardenne pour accompagner la pauvreté dans son approche multidimensionnelle :

- Taux de surendettement des ménages
- Niveau de revenus des ménages
- Demandeurs d'emplois, notamment de moins de 25 ans
- Niveau de qualification
- Part des jeunes vivant dans un ménage sans actif occupé

Tous les indicateurs plaçant la Champagne – Ardenne en deçà des moyennes nationales



2^{ème} partie : Les conditions de la réussite en Champagne-Ardenne



Les acteurs du territoire partagent le constat que les dispositifs de droit commun et contractuels existent bien en Champagne-Ardenne

Ce cadre existant doit être facilitateur de projets :

Efficients : des actions efficaces dans un contexte où les moyens sont contraints ;

Cohérents : l'articulation des politiques publiques ; des objectifs convergents entre les acteurs publics, les associations et les besoins des citoyens.

Pertinents et utiles au regard des besoins réels de la population.

Dès 2014, le Plan sera construit de façon opérationnelle autour :

d'actions qui existent déjà mais que nous devons capitaliser, essayer développer et communiquer ;

d'actions à coordonner car elles existent mais sont mises en œuvre par plusieurs donneurs d'ordre.

de la consolidation des opérateurs de terrain et porteurs de projets



Un plan régional qui esquisse trois grandes priorités, caractéristiques de la Champagne-Ardenne

1. L'accès aux droits fondamentaux :

Santé (physique, psychologique, alimentation)

2. La sécurisation de l'individu :

Famille & école

Hébergement & Logement

Ressources minimales

3. L'inclusion sociale :

Formation

Emploi

Inclusion bancaire



L'accès aux droits fondamentaux : la santé

- 1. Lutte contre les inégalités de soin** : prévention des addictions, accompagnement des jeunes (mission locale) et des gens du voyage, écoute et orientation des jeunes en souffrance psychique (PAEJ).
- 2. Santé des enfants et adolescents** : allaitement maternel, alimentation, sport santé, prévention des IST.
- 3. Dynamisation des structures de proximité** : développement des maisons de santé pluridisciplinaires, coordination régionale des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS), prévention dans les centres de soins infirmiers.
- 4. Coordination de l'offre de soins** : élaboration de contrats locaux de santé, PJJ « promotrice de santé »



La sécurisation de l'individu

1. Famille & école : scolarisation des moins de 3 ans, école accueillante aux parents, soutien à l'exercice de la fonction parentale (REAAP), accès à la cantine scolaire, accès à l'école des enfants issus de campements ou bidonvilles, lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire.

2. Hébergement & Logement : accompagnement de jeunes non solvables vers le logement, accès au logement social et privé, recensement et traitement des logements indignes insalubres et énergivores, garantie universelle et solidaire des risques locatifs, développement de passerelles vers le logement (AVDL/ASLL, intermédiation locative), renforcement du système intégré d'accueil et d'orientation (SIAO).

3. Ressources minimales : lutte contre le non-recours aux aides en allant vers l'utilisateur (RSA, CAF, MSA), garantie d'un minimum de ressources (Garantie Jeune).



L'inclusion sociale

- 1. Formation professionnelle** : dispositifs de développement de l'emploi et des compétences (OPCA et branches professionnelles), apprentissage, VAE, chantier-formation, formations pré-qualifiantes et de préparation à la sortie personnes détenues.
- 2. Emploi** : emplois d'avenir, dispositif NACRE (création d'activité), Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés action « alternance pour tous », parcours d'insertion des jeunes vers l'emploi (DECID), refonte des rythmes scolaires avec un potentiel de créations d'emplois, levée des freins à la mobilité.
- 3. Inclusion bancaire** : informer sur les risques du crédit à la consommation, accompagnement à la gestion de son budget, agir sur les pratiques des organismes de crédit.



**Un plan qui requiert une forte coordination des acteurs,
une approche intégrée
et une action ciblée sur les territoires**



Un plan nécessitant une forte coordination des acteurs et une approche intégrée

1. Gouvernance & Renforcement du réseau partenarial : coordination et pérennisation

- Rechercher la complémentarité et l'articulation entre dispositifs,
- Préparer la refonte du travail et de l'accompagnement social,
- Être attentif à la solidité financière des opérateurs et les conforter dans leur rôle, sécuriser les travailleurs sociaux
- Éviter les ruptures de prise en charge des publics

2. Territoires : Quels outils pour quel échelon territorial pertinent ? Région, Département, Intercommunalité ?

3. Sans oublier qu'au cœur est l'utilisateur : transparence, partage et concertation



Une mise en œuvre sur la durée

2014 :

Construction du Plan régional
Mise en œuvre opérationnelle
immédiate

2015 à 2017 :

Perspectives d'actions
Résultats et premiers impacts



Une évaluation anticipée et régulière



Des outils de suivi et le cadre de l'évaluation mis en place dès la construction du Plan afin de

1. Mettre en place un pilotage des projets coordonné et stratégique
2. Permettre la participation des partenaires publics, associatifs et les bénéficiaires
3. Observer et comprendre l'impact du Plan sur l'évolution de la pauvreté en Champagne-Ardenne



Merci de votre attention

